

**Etablissement
public Centre de
Musiques
Amplifiées**
Boîte postale 291 /
L-4003 Esch/Alzette
T (+352) 24 555 1 /
T Billetterie (+352)
24 555 555
F (+352) 24 555 222
info@rockhal.lu /
www.rockhal.lu



ROCKHAL

MEDIATHEQUE DU CENTRE DE RESSOURCES

- REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR ET REGLEMENT DU PRET -

I) Accès et inscription :

1. A la Réception de la médiathèque du Centre de ressources, la carte de lecteur est délivrée sur présentation d'une pièce d'identité valable (carte d'identité, passeport ou permis de conduire) et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois, avec nom et adresse.

2 . Tout changement d'adresse doit être signalé sans retard, de même que la perte éventuelle de la carte d'accès. En cas de perte ou de vol de sa carte, le lecteur doit prévenir immédiatement la bibliothèque pour faire opposition.

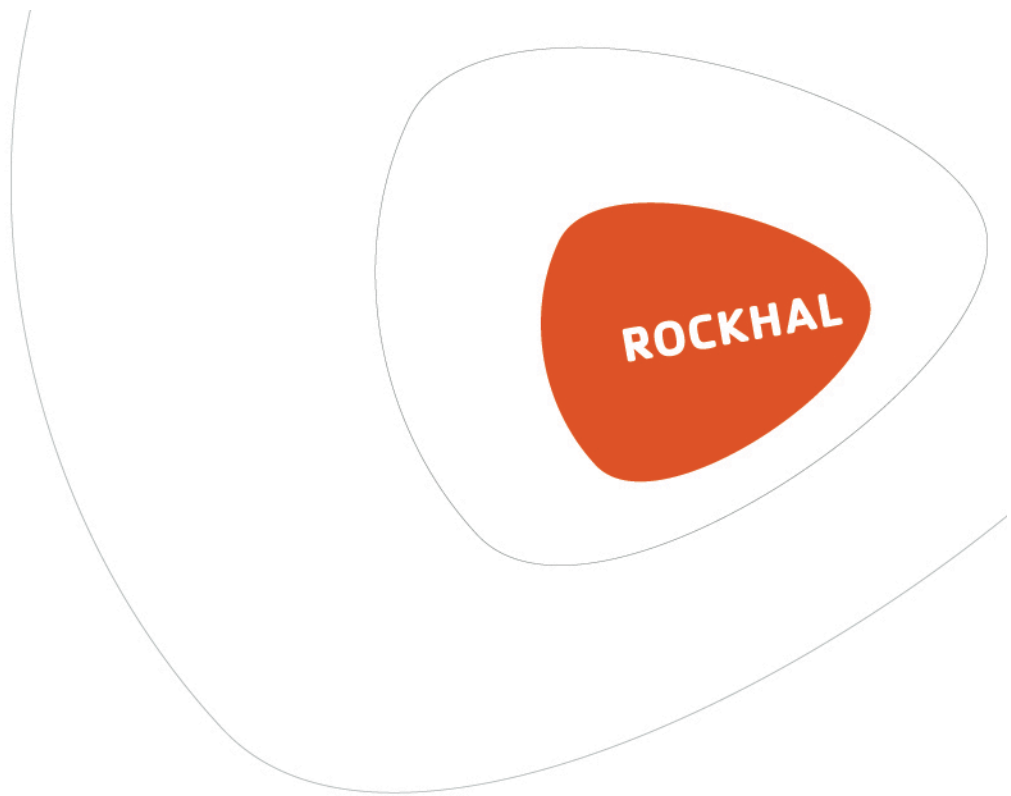
3. L'inscription à la médiathèque du Centre de ressources est limitée à 2 ans : après ce délai nous procédons à une vérification des données du dossier d'inscription. Pour renouveler la carte de lecteur expirée après 2 ans, le lecteur doit contacter la médiathèque du Centre de ressources soit via téléphone (+352 24 555 1), soit via e-mail (mediatheque@rockhal.lu), soit sur place à l'accueil pour confirmer l'exactitude des données du dossier d'inscription ou pour communiquer un éventuel changement d'adresse postale, de numéro de téléphone ou d'adresse courriel.

4. L'inscription est gratuite, tout comme la consultation sur place et le prêt à domicile.

5. En principe, le prêt à domicile est réservé à toute personne âgée d'au moins 18 ans, résidant au Luxembourg ou dans les régions limitrophes. Pour toute personne âgée de moins de 18 ans il existe néanmoins la possibilité de s'inscrire au prêt à domicile à condition qu'un parent ou un tuteur signe une autorisation parentale qui permettra à l'enfant d'accéder à la médiathèque et de profiter pleinement du prêt à domicile.

Le choix des documents empruntés se fait sous la responsabilité du parent ou tuteur ayant signé l'autorisation parentale. La responsabilité des bibliothécaires ne peut en aucun cas être engagée.

La carte d'abonnement au prêt à domicile se fera au nom propre de l'enfant.



II) Au sein de la médiathèque :

7. Tous les visiteurs sont invités à surveiller à tout moment de près leurs effets personnels (portefeuille, ordinateurs portables, notes de cours et livres, cartes d'accès...). La médiathèque du Centre de ressources décline toute responsabilité en cas de vol ou d'endommagement d'affaires personnelles des lecteurs.

8. Les lecteurs sont invités à respecter strictement les consignes données par le personnel ; aucun document ne doit quitter l'enceinte de la médiathèque du Centre de ressources sans être dûment enregistré au prêt à domicile.

9. En cas de doute par rapport à l'enregistrement des documents prêtés, le personnel de la médiathèque peut demander la vérification du contenu des sacs, cabas, valises, serviettes ou autres.

10. L'accès à la médiathèque ou à certaines prestations peut être limité temporairement, en cas de saturation, pour des raisons de sécurité ou de confort des usagers, ou encore pour préserver la qualité des prestations offertes.

11. Les usagers de téléphones cellulaires (portables/GSM) sont priés de les éteindre avant d'entrer dans la salle.

12. La carte de lecteur peut être retirée à toute personne qui ne respecte pas le règlement d'ordre intérieur. Le séjour dans les salles peut leur être refusé.

III) En cas de dégradation des documents empruntés :

13. Les oeuvres sont placées sous l'entière responsabilité de l'emprunteur, sitôt que le prêt a été enregistré par la médiathèque du Centre de ressources et jusqu'à leur restitution.

Au moment du prêt, l'emprunteur constatera que l'oeuvre lui a été remise en bon état. Il s'engage à couvrir sa responsabilité pour tout dommage occasionné à cette oeuvre, ainsi que la perte ou le vol.

Toute dégradation, perte ou non restitution entraînent le remboursement de l'oeuvre au prix d'achat du document à la date du dommage. Si ce prix d'achat est indisponible ou si le document est épuisé, une indemnité forfaitaire, établie selon les coûts moyens actuels des documents similaires, est appliquée suivant la « grille des tarifs forfaitaires » ci-jointe.

IV) Le prêt et la consultation sur place :

14. La consultation des documents en accès direct dans la médiathèque est libre. Aucune carte de lecteur n'est requise. Aucune fiche ne doit être remplie. Ces documents exclus du prêt à domicile portent la mention « Consultation sur place ». Les lecteurs remettront eux-mêmes les ouvrages à l'emplacement où ils l'ont pris ; en cas de doute sur l'emplacement exact, on laissera les livres sur la table de travail ou à l'accueil.

15. Les documents ne peuvent être consultés en dehors de la salle de lecture, il est interdit de les abîmer, de les annoter ou de les décalquer, la responsabilité du lecteur étant engagée pour tout dommage occasionné aux documents.

16. La plupart de ces documents peuvent être empruntés à domicile aux conditions suivantes :

- Maximum : 3 documents + 2 DVD
- Délais : 28 jours pour les livres
7 jours pour les DVD

17. Au retour les livres et les DVD seront rendus à l'accueil de la médiathèque.

18. Sont exclus du prêt à domicile les documents suivants :

- les périodiques
- les ouvrages portant la mention « Consultation sur place ».

19. Les lecteurs sont priés de présenter leur carte de lecteur personnelle au moment de l'emprunt et au retour des documents.

V) Prolongation et réservation :

20. Le prêt à domicile des livres peut être prolongé d'une fois 2 semaines en faisant la demande par mail à mediatheque@rockhal.lu avant la date prévue pour le retour.

21. Les lecteurs peuvent introduire au plus 3 demandes de réservation à la fois (via le catalogue en ligne).



ROCKHAL

23. Les lecteurs peuvent vérifier en ligne les échéances des documents empruntés ; en cas de retard, des rappels leur sont adressés.

24. Pour obtenir des documents non disponibles mais toujours en vente, les lecteurs pourront déposer des propositions d'achat. Si ces propositions d'achat s'inscrivent dans la politique d'achat de la médiathèque du Centre de ressources, les ouvrages proposés pourront être acquis dans la limite de moyens financiers de ce dernier. Le lecteur qui aura fait la proposition d'achat sera averti par email dès que le(s) ouvrage(s) sont inscrits dans le catalogue.

25. Toute reproduction des oeuvres prêtées par la médiathèque du Centre de ressources est formellement interdite. La médiathèque du Centre de ressources dégage toute responsabilité en cas d'infraction à cette règle.

VI) Heures d'ouverture :

26. La médiathèque du Centre de ressources de la Rockhal est ouverte, **sur rendez-vous uniquement**, du lundi au vendredi entre 14h00 à 19h00. Pour prendre rendez-vous ou avoir des informations supplémentaires, veuillez envoyer un mail à [mr\(at\)rockhal.lu](mailto:mr(at)rockhal.lu) ou appeler au + 352 24 555 1.

VII) Protection des données :

27. Conformément à la « Loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel », le lecteur peut à tout moment demander l'accès, la rectification ou la suppression de ses données personnelles relevées lors de son inscription en tant que lecteur à la médiathèque du Centre de ressources. La demande d'accès ou la rectification aux données personnelles, outre celui dont dispose le lecteur par le biais de son compte utilisateur du système de gestion de bibliothèque Aleph 500, se fait par lettre adressée à la médiathèque du Centre de ressources. La suppression des données personnelles entraîne la perte d'accès aux services informatiques et électroniques (prêt et ressources électroniques) de la médiathèque du Centre de ressources.

28. La Rockhal - Centre de musiques amplifiées, établissement public, se réserve le droit de retirer la carte de lecteur aux usagers qui contreviennent aux présentes dispositions.